

Le bien-être pour tout le monde !

Plate-forme de la manifestation du 20 mai

Ces 20 dernières années, les allocations sociales ont subi de lourdes saignées et leur retard n'a cessé de croître. C'est ainsi par exemple qu'alors qu'en 1980, une indemnité d'invalidité s'élevait en moyenne encore à 44% des salaires, aujourd'hui elle ne représente plus que 33%. Durant cette même période, l'allocation de chômage est passée de 42 à 28% !

C'est pourquoi nous proposons un programme pour que ceux qui n'ont qu'une allocation sociale pour vivre, puissent bénéficier également du bien-être. Il s'agit de plus d'un million de personnes : les malades et les invalides, les pensionnés, les chômeurs, les handicapés et les minimexés.

Nous voulons poursuivre notre action pour une protection sociale forte et une sécurité sociale solide. Les systèmes légaux doivent offrir cette protection, tant dans le domaine des pensions que de l'assurance maladie.

1. Chaque année, les allocations doivent être adaptées à l'évolution des salaires

Adaptation annuelle de toutes les allocations : ceci implique aussi l'adaptation des minima et des maxima, ainsi que des plafonds d'application pour le calcul des allocations, de telle sorte que la sécurité sociale ne garantisse pas seulement des allocations minimales mais aussi un pourcentage du salaire perçu.

Ce système d'adaptation doit être automatique, comme en Allemagne et aux Pays-Bas. Un système comme celui qui existe déjà pour les prépensions, où les suppléments payés par les employeurs ont augmenté de 18% depuis 1981.

Cette revendication est prioritaire pour nous, parce qu'elle est le seul moyen de garantir les allocations à l'avenir.

2. Nous réclamons aussi une opération de rattrapage !

Nous demandons un rattrapage de minimum 3% dès le 1er janvier 2002

En Belgique, le système des adaptations annuelles au bien-être existe depuis les années 60. Depuis 1981, le système n'est plus appliqué. Nous exigeons dès lors une opération de rattrapage, le 1er janvier 2002, de minimum 3% pour toutes les allocations.

Nous demandons des améliorations supplémentaires pour les catégories qui ont le plus souffert et qui en ont le plus besoin !

- Nous voulons que les allocations les plus modestes, le minimex, les allocations des handicapés et les minima dans la sécurité sociale soient augmentés de 3% supplémentaires.
- Les invalides et chômeurs isolés se situent tous en-dessous du seuil de pauvreté. Nous demandons donc que de 45%, leurs allocations soient portées à 50% !
- Les chômeurs de longue durée cohabitants ne perçoivent aujourd'hui que 13.000 BEF par mois. S'ils n'avaient pas subi les modérations, ils auraient eu plus de 25.000 BEF ! Nous exigeons donc qu'ils perçoivent toujours au moins 40%.
- Les personnes qui cohabitent avec une personne à bas revenu ne peuvent pas être pénalisées. Les statuts « chefs de ménage » et « isolés » doivent être améliorés.

- Nous voulons que chaque chômeur ait droit à un plan personnel d'accompagnement et de garantie d'emploi. Nous n'acceptons plus que les chômeurs perdent leur revenu parce qu'ils sont chômeurs de longue durée (suppression de l'article 80). Les handicapés doivent également se voir offrir plus de possibilité d'emploi.

3. Nous voulons l'amélioration des soins !

- La maladie ne peut pas rendre plus pauvre : nous voulons donc la mise en oeuvre rapide de la facture maximum, afin qu'une maladie longue et pénible ne mette pas les patients en difficultés financières.
- La discrimination à l'égard des chômeurs de longue durée, qui ont aujourd'hui de sérieuses difficultés à payer leurs soins de santé et ceux de leurs enfants, doit cesser immédiatement. Le ministre doit tenir sa promesse : les chômeurs doivent obtenir maintenant le statut VIPO.
- Nous continuons à plaider pour une assurance-soins fédérale. Les personnes âgées dépendantes, les invalides et les handicapés doivent pouvoir bénéficier pleinement et à court terme des aides existantes. Les limites de revenus pour bénéficier de ces systèmes doivent être relevées.
- Les indemnités pour maladies professionnelles et accidents de travail doivent être adaptées aux nouvelles maladies et aux nouvelles nécessités en matière de soins.

Organisateurs

ACV/CSC, ABVV/FGTB, ACLVB/CGSLB

Alliance Nationale des Mutualités Chrétiennes, Landsbond der Christelijke Mutualiteiten, Union Nationale des Mutualités Socialistes, Nationaal Verbond van Socialistische Mutualiteiten, Mutualités Libérales, Liberale Mutualiteiten, Ziekenzorg, Union Chrétienne des Pensionnés (UCP), Christelijke Beweging van Gepensioneerden (KBG), Espaces Seniors, Confédération des Pensionnés Socialistes, Vlaamse Federatie van Socialistische Gepensioneerden (VFSG)

Association Chrétienne des Invalides et Handicapés (ACIH), Katholieke Vereniging Gehandicapten (KVG), Association Socialiste de la Personne Handicapée (ASPH), Vlaamse Federatie van Gehandicapten (VFH)

ATD-quart Monde/ATD-vierde wereld, Welzijnszorg, Front des Sans Domicile Fixe, LST-Coöperatieven, Vereniging van mensen met een laag inkomen en kinderen, Ligue des Droits de l'Homme, Collectif Solidarité contre l'Exclusion, Forum Bruxellois de lutte contre la Pauvreté

Mouvement Ouvrier Chrétien (MOC), Kristelijke Werknemersbeweging (KWB), Vie Féminine (VF), Koepel van Christelijke Werknemersorganisaties (ACW), Kristelijke Arbeidersjongeren (KAJ), Conseil de la Jeunesse d'Expression Française, Conseil de la Jeunesse Catholique, Femmes Prévoyantes Socialistes (FPS), Socialistische Vooruitziende Vrouwen (SVV), Algemeen Verbond der Kristelijke Arbeidersvrouwenbeweging (KAV), Equipes Populaires (EP)

Collectif